



Système de gestion des décisions des instances

Intervention ADDENDA - Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Direction du développement économique et urbain

<b>Numéro de dossier :</b>	1083023001
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Objet</b>	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant l'affectation du sol, la hauteur et la densité de construction sur le site de l'ancienne carrière Saint-Michel

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

♦**Commentaires**

Le SMVTP est favorable à modification au Plan d'urbanisme visant à remplacer une partie de l'affectation «Infrastructure publique» dans la carrière Saint-Michel afin de permettre la réalisation d'un projet commercial en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. De plus, une modification au Plan d'urbanisme visant à augmenter la hauteur maximale des constructions autorisées de 2 à 4 étages permettra une intensification de l'utilisation des terrains qui ne peut être que bénéfique. Toutefois, ce type de projet requiert aussi une diminution du C.O.S minimal. En contrepartie, le requérant s'est engagé à aménager en espaces verts une portion du terrain plus élevée que ce qui est requis par la réglementation.

Le Comité d'architecture et d'urbanisme (CAU) a reçu favorablement le changement d'affectation vers une fonction commerciale puisqu'il considère qu'il s'agit de la fonction la plus appropriée pour cet espace. Il a toutefois fait plusieurs recommandations pour améliorer le projet.



CAU 4 avr 2008 carrière St-Michel.pdf

**Numéro de certificat (ou note)**

<p><b>Responsable de l'intervention</b> Manon BRULÉ Architecte chef d'équipe Réglementation <b>Tél. :</b> 514-872-4395 <b>Date:</b> 2008-04-11</p>	<p><b>Endossé par:</b> Luc GAGNON Chef de division Urbanisme <b>Tél. :</b>514-872-4095 <b>Date d'endossement:</b> 2008-04-11</p>
--	--